

L'Abbeille de la Nouvelle-Orleans... PUBLISHED BY... LIMITED.

328 rue de Carondelet... Cont. of Orleans.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES, LOCATIONS, ETC. QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE DU JOURNAL.

TEMPERATURE.

Table with 2 columns: Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue Canal, N.-O., Lue. and Fahrenheit Centigrade.

L'ABEILLE DE DEMAIN. SOMMAIRE.

- Honoré est trop content. Le Crime de la rue Pergolèse. Pardonne moi. Le Braconnier. Dix ans plus tard. La Chanson du Cabri. Pèlerinage. Poésie. Cuisine. Le Clown Rouge, feuilleton du dimanche (suite). Mondanités. Chifons. L'actualité, etc., etc.

UN CONFLIT D'UN NOUVEAU GENRE.

Voilà un conflit international d'espèce nouvelle et qui donne à la simple terminologie une importance qu'on ne lui connaissait pas. Sommes-nous donc exposés à voir quelque jour se déclencher la guerre parce que deux peuples n'auront pu parvenir à s'entendre sur le sens propre de certains mots ?

des noms plus rébarbatifs qu'il. Mais ils font la même besogne, qui est de mettre le désordre partout. C'est des marchands de fromage et des gardes de troupeaux qui s'appellent "Schweitzerband" et, conformément au génie allemand, il est fortement hiérarchisé, puisque les gens qui le mènent s'intitulent "oberchweitzer." C'est à dire non pas Suisses supérieurs—ils répandent eux-mêmes cette absorption—mais marchands de fromage de première classe. Chez eux, le comptoir a ses degrés, comme la vertu, ou comme le vice. Et ils tiennent tellement à leur qualification qu'ils font de son maintien un "casus belli." Peu leur importe la confusion qu'elle crée. Ils entendent, au contraire, la maintenir, en s'annexant nominalement l'Helvétie, si elle se rebelle, et en faisant ainsi du pauperisme à leur façon. Au surplus, et par un illogisme déconcertant, ils ont déclaré que si on continuait à les empêcher de "faire Suisse", ils passeraient au socialisme avec armes et bagages, nous voulons dire avec leurs fromages et leurs troupeaux.

Une mystification.

Avec le mois d'avril mystifient les plaisanteries et les mystifications traditionnelles. En voici une, peu connue, et dont l'auteur n'est autre que Vivier, le fameux cor de l'Opéra. Se trouvant à table d'hôte, dans une petite ville normande, le célèbre mystificateur fut interpellé par un de ses voisins. —Savez-vous, monsieur, qu'on guillotiner demain à Rouen ? —Hélas ! monsieur, répliqua Vivier, à qui le dites-vous ? Je suis le bourreau. —Est-ce possible ! Comment, monsieur, avez-vous pu vous mettre dans cette partie ? —Que voulez-vous, monsieur, mon père était bourreau, mon oncle bourreau. J'ai demandé en mariage une riche héritière ; on me l'a refusée. Alors, de dépit, j'ai repris le fonds de mon père. —Et vous n'avez pas d'émotion ? —Aucune... excepté quand je lui lince un innocent. —Un innocent ! Comment, monsieur, cela arrive donc ? —Pas tous les jours... mais de temps en temps... l'avez-vous celui que je vais guillotiner est innocent. —Monsieur, je sens que mes cheveux blanchissent. Et cet homme est résigné ? —Parfaitement. Hier, il a dit au gendarme : "Gendarme, je vous donne ma parole que je suis innocent." —"Je le sais, mon ami, a répliqué le gendarme ; mais dites-vous que vous rendez un immense service à la société." Un silence glacial accueillit les derniers mots de Vivier. Puis, tous les convives quittèrent, effarés, la salle à manger.

EDUCATION DE PRINCES.

Paris, 7 avril.

Le voyage à Paris du prince de Galles remet à l'ordre du jour la question de l'éducation des princes. Il y a quelques années, on de nous plus spirituels auteurs dramatiques avait brodé sur elle une étincelante fantaisie. Mais la réalité, elle aussi, a ses droits. Le duc de Chester—puisque tel est le nom que portera parmi nous le fils de Georges V—ne vient pas à Paris pour s'amuser. Il recevra les leçons d'un professeur de notre école des sciences politiques. Il étudiera spécialement les questions de droit international. Après quoi, dans d'autres capitales, il continuera des études analogues. Il se prépare ainsi au "métier de roi". Ce métier, Saint-Simon disait, il y a deux siècles, qu'il n'en est point de plus exigeant et il nous Louis XIV, qui pour tant il n'aimait pas, du zèle consciencieux qu'il y portait. Or, avec le temps, le métier de roi s'est singulièrement compliqué. Les questions de politique et d'administration sont de nos jours moins simples qu'au dix-huitième siècle. Un souverain qui voudrait tout connaître de sa fonction devrait être une vivante encyclopédie. Pic de la Mirandole, d'universelle mémoire, n'y suffirait pas. Toute une vie serait nécessaire pour complètement préparer un souverain à sa mission et le royal candidat mourrait sans doute avant d'être reçu à l'examen. Il faut donc par nécessité faire un choix et développer chez un futur roi les qualités les plus indispensables en sacrifiant les autres. C'est de quoi se préoccupent de nos jours les princes qui veulent mettre leurs héritiers en mesure de leur dignement succéder. Presque tous—et notre amour-propre national ne peut que s'en féliciter—s'adressent à des maîtres français. Plusieurs de nos compatriotes ont eu d'impérieux ou de royaux élèves. On a vu des précepteurs de notre université aux cours de Russie, d'Angleterre, d'Italie, de Bulgarie, de Serbie. Sans doute, ces précepteurs ne sont pas ce qu'on appelle autrefois des gouverneurs. Leur mission est spéciale et non générale. Ils ne dirigent pas l'ensemble d'une éducation princière. Ils enseignent à leurs disciples notre langue d'abord, notre littérature ensuite. Mais quand ces jeunes maîtres ont de la personnalité et de l'entrain, ils peuvent exercer une influence plus large que l'objet limité de leur enseignement. On a toujours reconnu au français, parmi les autres langues, des qualités propres de clarté, de précision, de lucidité. Bien parler le français, c'est penser nettement. Notre vieux Boileau disait : "Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement." La formule renversée n'est pas moins juste et l'étude de notre langue est indiscutablement une bonne école de logique. De plus, notre littérature a été de tout temps un incomparable véhicule d'idées. Pour un esprit qui se forme et se moule, les auteurs français sont une mine inépuisable. Sans pécher par orgueil national, on a le droit de penser, en ne considérant que notre époque, qu'un pays qui a donné au monde Taine et Renan est toujours à la tête du mouvement des pensées. C'est à faire comprendre ce mouvement à leurs royaux élèves que s'applique, en fait, le rôle de leur tâche, les professeurs français appelés à une mission difficile entre toutes.

Le traité de protectorat marocain.

Voici le texte complet du traité organisant le régime du protectorat de la France au Maroc, dont nous avons publié des analyses.

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté chérifienne se réservent de fixer d'un commun accord les bases d'une organisation financière qui, en respectant les droits consacrés aux porteurs de titres d'emprunts publics marocains, permette de garantir les engagements du Trésor chérifien et de percevoir régulièrement les revenus de l'empire. Article premier. — Le gouvernement de la République française et S. M. le Sultan s'accordent pour instituer au Maroc un nouveau régime comportant les réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires que le gouvernement français jugera utile d'introduire sur le territoire marocain. Ce régime sauvegardera la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan, l'exercice de la religion musulmane et des institutions religieuses, notamment de celles d'habous. Il comportera l'organisation d'un makhzen chérifien réformé. Le gouvernement de la République se concertera avec le gouvernement espagnol au sujet des intérêts que ce gouvernement tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine. De même, la ville de Tanger gardera le caractère spécial qui lui a été reconnu et qui déterminera son organisation municipale. Art. 2. — S. M. le Sultan admet de maintenant que le gouvernement français procède, après avoir prévenu le makhzen, aux occupations militaires du territoire marocain qu'il jugera nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité des transactions commerciales et qu'il exerce toute action de police sur terre et dans les eaux marocaines. Art. 3. — Le gouvernement de la République prend l'engagement de prêter un constant appui à S. M. chérifienne contre tout danger qui menacerait sa personne ou son trône qui compromettrait la tranquillité de ses Etats. Le même appui sera prêté à l'héritier du trône et à ses successeurs. Art. 4. — Les mesures que nécessiteront le nouveau régime de protectorat seront édictées, sur la proposition du gouvernement français, par S. M. chérifienne ou par les autorités auxquelles elle en aura délégué le pouvoir. Il en sera de même des règlements nouveaux, et des modifications aux règlements existants. Art. 5. — Le gouvernement français sera représenté auprès de S. M. chérifienne par un commissaire résident général, dépositaire de tous les pouvoirs de la République au Maroc, qui veillera à l'exécution du présent accord.

Enquête du Congrès sur le naufrage du "Titanic".

SUITE DE LA 1ère PAGE

Au nombre des victimes se trouvent : M. Washington A. Roetling, ingénieur de New York, constructeur du grand pont de Brooklyn ; Isidor Strauss, millionnaire philanthrope ; Frank Davis Millet, artiste ; colonel John Jacob Astor, multimillionnaire ; major Archibald Butt, aide-de-camp du président Taft, et autres personnalités bien connues aux Etats Unis. S. M. le Sultan s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans l'assentiment préalable du gouvernement de la République française. Art. 7. — Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté chérifienne se réservent de fixer d'un commun accord les bases d'une organisation financière qui, en respectant les droits consacrés aux porteurs de titres d'emprunts publics marocains, permette de garantir les engagements du Trésor chérifien et de percevoir régulièrement les revenus de l'empire. Art. 8. — S. M. le Sultan s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans l'assentiment préalable du gouvernement de la République française. Art. 9. — S. M. le Sultan s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans l'assentiment préalable du gouvernement de la République française.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

La récente victoire remportée en Roumanie par l'industrie française est un événement intéressant qui mérite d'être commenté.

En effet, la supériorité technique et la valeur de fabrication d'un matériel d'armement ont été assez considérables pour vaincre tout un ensemble de choses que nous qualifierions de routine, si, documentés à fond, nous ne connaissions les dessous politiques qui en ont été la base. L'agit, dans l'espèce, d'un fait qui paraît bien insignifiant : une petite commande d'obusiers et de batteries de montagne faite par l'Etat roumain aux usines du Creusot. Mais la valeur intrinsèque de l'opération importe peu ; c'est sa valeur morale qu'il faut considérer et devant laquelle nous devons nous incliner, car elle représente la rupture d'une chaîne pesante qui depuis de longues années assujettissait malgré elle une race latine à une autre race qui lui est diamétralement opposée. Cette chaîne, c'est un roi allemand qui l'a soudée. Sans doute très sincère, il a cru bien faire en dotant son pays d'adoption de tous les produits intellectuels et matériels de sa patrie d'origine ; mais n'envisageons strictement que l'objet qui nous intéresse spécialement aujourd'hui : le matériel d'artillerie de l'armée roumaine. De tout temps, avec une ténacité que je qualifierais de coupable puisque les intérêts vitaux d'un pays étaient en jeu, les canons roumains ont été exécutés dans les usines Krupp. Les liens de parenté qui unissent les deux maisons souveraines, une sorte d'entente tacite qui relie la Roumanie à l'Allemagne, ont été la cause de ce détestable parti pris, devenu un véritable sectarisme. Il y a environ vingt-cinq ans, une sommité morale et intellectuelle, le général Lahovary, sol-

THEATRES. ORPHEUM.

Le très intéressant programme de vaudeville donné cette semaine à l'Orpheum est bruyamment applaudi par un nombreux public qui, à chaque représentation, se presse dans la salle.

Changement de programme lundi après-midi. TULANE. C'est demain, en matinée et le soir, qu'auront lieu au Théâtre Tulane, les deux concerts donnés par l'orchestre Herbert. Comme on le sait M. Herbert est un des chefs d'orchestre et compositeurs les mieux connus aux Etats Unis, et le programme qu'il a préparé pour cette circonstance sera sans nul doute un véritable régal pour le public mélomane de notre ville. Pauvre Pusey ! sa belle robe blanche immaculée qu'était-elle devenue ? sa jolie petite frimousse si drôle à quoi ressemblait-elle maintenant ? Des larmes, Julie était levée, elle n'avait pu fermer l'œil, on le conçoit sans peine. Lorsque Louise arriva et qu'elle eut été mise au courant, ce furent des exclamations sans fin. Tout le quartier du reste, eut la chose en peu de temps. Que de commentaires, que de papotages, que de racontars ! Sans doute, on déplorait l'accident affreux dont était victime la Bretonne, mais n'eût-ce pas été pire, sans l'intervention de ce brave homme, qui était venu avertir le gardien du dispensaire ? L'aventure se propagea dans Belleville ; les carreaux posés n'étaient même pas encore posés du Nord pour obtenir un surcroît d'informations. Le patron de l'entrepôt des charbonnages commença par demander de travers les gens qui le questionnaient, pensant qu'on lui faisait une mauvaise plaisanterie. Mais on insista tellement, qu'il vit bien que c'était sérieux. — Je ne comprends rien de rien à vos contes, déclara-t-il en haussant les épaules. Je n'ai jamais eu de fox-terrier... Mon chien c'est un brave terrier-neuve, le voilà, il n'est pas plus enragé que vous, et il ne s'appel-

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 51. Commencé le 8 février 1912

LE

Chasseur Mandit

GRAND ROMAN INEDIT

Par ELY MONTCLERC

SECONDE PARTIE

V

Suite.

Il allèrent dans la loge. Papa Bonquet essaya trois petits ver-

—A la vôtre ! honneur aux dames ! répliqua l'inconnu en obtenant son verre contre celui de Julie. Et maintenant, je me tire, ajouta-t-elle. A la revoyez ! Le concierge essorta l'inconnu jusqu'à la grille. Il lui serra encore la main, et le remercia de nouveau. L'homme disparut au tournant de la prochaine rue. —Oette Naïo est bien embêtante, fit le portier, voilà qu'il est onze heures passées et je vous dirais me coucher ! —Quoi donc qu'elle fiche dehors ? Julie se mit à rire. —On est en printemps, elle est peut-être auprès de son amoureux ! —Avec un mûseau comme le sien ? Bon mon vieux, il en faudrait du courage ! Ça ne sera pas moi toujours. —Vous, pardi, vous avez passé l'âge. —Allons, ne dites pas de bêtises ! Ce soir, je ne sais guère en train. —On était tranquilles, contents... Or ça ! là le soir du chat enragé ! Heureusement, que j'ai la clef. Il ne fera de mal à personne. —Tout de même, ma pauvre Julie, c'est une mauvaise série pour le dispensaire. La semaine passée on assassinait... —Y a des moments où les choses vont de travers. Faut pas non plus voir trop en noir.

Grâce à ce brave garçon, on en sera quittes pour la peur, et il n'y aura pas de catastrophes, mais... Dans le silence de la nuit, un hurlement affreux retentit soudain. Figés par l'effroi, le portier et l'infirmière se regardèrent en pâliant. —Bon Dieu de bois, qu'est-ce qu'il y a encore ? olama Bonquet. —Ça vient de la maison... bégaya Julie. Eootez... ça recommence... on appelle... on tape... —Je reconnais la voix de Naïo ! Tous se précipitèrent. Guidés par les oris, les plantes, les imprécations de la Bretonne, par les coups dont ses poings vigoureux heurtaient les cloisons. Ils arrivèrent devant la porte d'un cabinet de toilette. Quelle scène d'horreur se passait derrière cette porte ? Naïo cognait de toutes ses forces, elle appelait à l'aide. —Ouvrez-moi ! Ouvrez-moi ! Et ces appels s'accompagnaient de miaulement furieux, de bonds désordonnés, du bruit effrayant d'une latte abominable. —Elle se bat avec Pusey ! gémit l'infirmière plus morte que vive. Il va l'arranger ! —Mais qu'est-ce qu'elle faisait là-dedans ? Et comment lui ouvrir ? —On ne peut pas comme ça... fit le concierge, il nous sauterait dessus.

Attendez... dites-lui de prendre patience. Je vais revenir. Il disparut en courant. Julie balbutiait : —Courage Naïo, courage... on va vous délivrer. —Oh ! la ! la ! il me déchire... oh ! la ! la ! mes yeux ! Oh ! la ! la ! j'en suis morte ! Tas de lâches ! Ouvrez-moi donc ! Ah ! la sale bête ! la sale bête empoisonnée !... Que je t'attrape une bonne fois... Oh ! oh ! tiens ! tiens... il m'a... tuée... —Quelle chose glisse le long de la paroi, Julie entendit un choc mat sur le plancher. Les miaulements devinrent plus féroces. L'animal jurait, crachait, la Bretonne éclatait en blasphèmes mêlés de plaintes atroces. Pais, ce fut un silence effrayant... —Quand le vieux portier reparut, armé de son tisonnier, la tête enveloppée d'une étoffe épaisse, ne laissa à découvert que les yeux, les mains gantées de cuir épais, il trouva l'infirmière assotée contre la cloison, à demi évanouie de frayeur, plus pâle qu'un linge. —Inutile... inutile... inutile... elle a peine la force de bégayer. Ils ne bougent plus... ils doivent être morts... —Papa Bonquet tremblait de tous ses membres en introduisant la clef dans la serrure. Quel

spectacle allait s'offrir à ses yeux ? Il poussa le vantail ; quelque chose lui fit obstacle, il poussa plus fort. Julie osait à peine regarder. Une exclamation horrifiée de son compagnon l'obligea à lever la tête. Ce qu'elle vit alors était tellement hideux qu'elle devait en conserver toujours le souvenir. Naïo, étendu sur le plancher, tenait entre ses mains crispées le cadavre du pauvre Pusey. Elle avait réussi à l'étrangler, mais après quelle lutte ! Le vainqueur était presque aussi mal en point que le vaincu. La malheureuse n'avait plus visage humain. Son bonnet arraché laissait pendre des mèches de cheveux emmêlés, elle avait les yeux crevés, du moins on était en droit de le croire, car ses paupières n'étaient qu'une plaie, et l'orbite laissait couler de grosses larmes de sang ; les lèvres étaient arrachées, la con, la gorge, portaient des traces profondes d'une griffe aiguë, quant aux mains, toutes déchirées elles aussi. —Ah ! l'affreux combat ! Les murs eux-mêmes étaient éclaboussés de rouge, le rideau de la garde-robe pendant en loques, les tentenilles de toilette gisaient, brisées, sur le sol... —Tout cela était lamentable à voir. Tout cela était inexplicable aussi. Seule, Naïo, si elle survivait à

ses blessures, pourrait dire la vérité. Mais voudrait-elle la dire ? Quand le concierge et Julie furent un peu remis de leur émotion, ils songèrent à la conduite qu'il leur fallait tenir. Le plus court, le plus sûr, était de réquisitionner une voiture d'ambulance, et de faire sans retard transporter la Bretonne à l'hôpital. L'heure était tardive, cela augmenta les difficultés. On parvint enfin à ce qu'on désirait. Après l'enlèvement de Naïo, papa Bonquet parla de téléphoner à la doctoresse, Julie s'y opposa. —Quoi ! fit-elle, Madame ne pourra rien de mieux que ce que nous avons fait, et cette histoire lui donnerait le cauchemar. Elle doit venir demain matin, il sera bien assez tôt de l'informer. Et puis, le téléphone à cette heure, comptes-y mon vieux ! Par exemple, demain matin, on pînôt ce matin, dès patronnente, courez chez le docteur Morand qui "reste" pas loin d'ici. Il ira voir Naïo avant de venir au dispensaire, et nous aurons comme ça de ses nouvelles.

Personne n'avait voulu toucher au cabinet de toilette, afin qu'on pût voir comment les choses s'étaient passées. On oublia même d'éteindre l'électricité ; le cadavre du chat resta sur le sol.